

APPEL DE CANDIDATURE

RÉSIDENTICE ARTISTIQUE DE RECHERCHE-CRÉATION AU JARDIN DES URSULINES - ÉTÉ 2024

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE : 8 mai 2024, à midi.

MONTANT MAXIMAL ACCORDÉ : Jusqu'à 7 500 \$

LE JARDIN DES URSULINES

Véritable parc culturel urbain, le Jardin des Ursulines longe les rives du majestueux lac Saint-Jean tout en se situant au cœur du centre-ville de Roberval. Formant l'épicentre du patrimoine culturel de Roberval, le site, qui abrite un musée, une scène extérieure, un jardin de semences, un jardin de sculptures, des murales, une serre, une boulangerie et bien d'autres, est l'hôte de plusieurs activités tout au long de la période estivale, dont animation, spectacles, jeux, cuisine et horticulture font partie.

RÉSIDENTICE ARTISTIQUE DE RECHERCHE-CRÉATION

En tant que lieu inspirant pour la recherche-crédation, le Jardin des Ursulines peut accueillir un(e) artiste, groupe d'artistes ou une compagnie artistique pour une durée de 2 à 4 semaines, dans l'espace désigné en tant que serre/boulangerie, entre les mois de juillet et septembre 2024. Les dates officielles seront à déterminer selon le projet sélectionné. La candidate ou le candidat retenu aura accès au site du Jardin des Ursulines dans le cadre de sa recherche-crédation et bénéficiera du soutien de l'équipe du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Roberval. L'artiste devra partager différentes étapes de sa création avec le public présent sur le site. D'autres lieux pourront être envisagés selon la discipline artistique de la recherche-crédation sélectionnée.

La possibilité de présenter le résultat de la recherche-crédation au public est souhaitable et sera discutée à la suite de la sélection.

ADMISSIBILITÉ

La résidence de recherche-création s'adresse aux artistes, groupes d'artistes et compagnies tenant leurs activités ou ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Roberval. Les conditions offertes demeurent les mêmes pour une personne ou un groupe.

Nous acceptons les candidatures de tous les champs de pratique artistiques (arts visuels, arts de la scène, art numérique, œuvres interactives, pratiques participatives et communautaires, art sonore, art vidéo, musique, in situ, etc.).

CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection repose sur les critères suivants :

- Le parcours de l'artiste, groupe ou compagnie et sa démarche artistique;
- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport au Jardin des Ursulines;
- La qualité générale du dossier;
- La faisabilité du projet;
- L'incidence favorable du projet sur la culture à Roberval.

PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une description de la résidence de recherche-création proposée incluant les objectifs (2 pages maximum);
- Budget, échéancier, devis technique, besoin spécifique à la recherche-création;
- La description de la démarche artistique de l'artiste, groupe d'artistes ou compagnie artistique (1 page maximum);
- Une biographie de l'artiste, groupe d'artistes ou compagnie artistique et un curriculum vitae à jour (3 pages maximum);
- Matériel d'appui pertinent en lien avec la recherche-création (photos, croquis, lien vidéo, etc.);
- Les éléments du dossier doivent être assemblés, dans l'ordre indiqué, en un document PDF d'un maximum de 1 GB;
- Dans le cas d'une compagnie ou d'un groupe, une personne doit être désignée responsable pour la présentation du dossier afin d'assurer les suivis.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Toutes les candidatures admissibles seront évaluées par un comité d'analyse composé d'un(e) membre du conseil municipal, d'un(e) membre de la Commission de la culture, d'un(e) membre issu du milieu artistique sans conflit d'intérêt, et de l'agente au développement culturel de la Ville de Roberval.

ENVOI ET RÉCEPTION DE VOTRE CANDIDATURE

Le dossier doit être transmis par WeTransfer à l'adresse courriel mrouthier@roberval.ca, au plus tard le mercredi 8 mai 2024 avant midi, en utilisant l'objet suivant : « Candidature - Résidence 2024 ».

Un accusé de réception sera envoyé dans la semaine suivant la réception du dossier.

Seuls les dossiers complets et conformes à ces directives de présentation seront examinés par le comité d'analyse.

CONTACT

Monia Routhier
Agente au développement culturel
Ville de Roberval
mrouthier@roberval.ca
418 275-0202 poste 2376

